

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, *quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.*

A PARIS, à la Librairie-Corresp. de P. Justin, *place de la Bourse, n° 8.*

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



Le Censeur donne les nouvelles. 24 heures avant les journaux de Paris.

PRIX :  
16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône ;  
1 franc de plus par trimestre.

## AVIS

A MM. LES ABONNÉS DU *PRECURSEUR*.

Le *Précurseur* cessant de paraître à compter du 20 de ce mois, nous prévenons ceux de MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement n'est pas expiré, que, par suite d'un arrangement pris avec le gérant de ce journal, ils recevront en remplacement le *Censeur*. Ceux de MM. les Souscripteurs qui, à l'expiration de leur abonnement, désireraient le renouveler avec le nouveau journal, voudront bien nous faire connaître leur intention quelques jours d'avance, afin de n'éprouver aucune interruption dans l'envoi de notre feuille.

LYON, 20 novembre.

L'interrègne ministériel, loin de marcher vers un dénouement, semble au contraire se compliquer chaque jour davantage. Il y a à peine huit jours, nous n'avions pas de ministère; aujourd'hui nous en avons deux; et cependant rien n'a changé: la situation est restée la même. Pendant que le tiers-parti et la doctrine se disputent le pouvoir et se renvoient des injures également méritées, le pays attend que l'arbitre suprême de ses destinées daigne songer à lui, et veuille bien lui donner un gouvernement: mais qu'importent les vœux et les besoins du pays? Il s'agit bien de cela, vraiment!

Au reste, le pays aurait tort de se plaindre. Lorsqu'une nation abdique tous ses privilèges, lorsqu'elle livre toutes ses garanties, ou, ce qui revient au même, les laisse envahir, elle perd jusqu'au droit de réclamer contre le mépris qu'on lui témoigne. Ce mépris est le châtiement de son aveugle confiance; il faut qu'elle s'y résigne.

Après les douloureuses expériences de nos quarante dernières années, il était naturel d'espérer que la France redevenue maîtresse d'elle-même, profiterait des leçons du passé, et n'aurait plus à subir le retour des mécomptes dont elle avait si souvent déploré l'amertume. Il n'en devait pas être ainsi.

Depuis la révolution de juillet, le tiers-parti qui tous les jours se vante de l'avoir préparée et accomplie, n'a pensé qu'à en recueillir les fruits sans songer qu'un moment viendrait où il serait peut-être obligé de lutter pour conserver sa précieuse conquête. Afin de s'assurer les jouissances de ses intérêts égoïstes, il a tout sacrifié au pouvoir. Les libertés du pays, les droits des citoyens, et c'est contre le pouvoir qu'il a à défendre aujourd'hui des positions qu'il croyait inattaquables, et des ambitions qui, quoique repues, ne sont pas encore satisfaites.

Dans la lutte engagée maintenant entre le ministère du 11 octobre et le tiers-parti, le tiers-parti doit succomber, et

pour surcroît de honte, il ne pourra se plaindre de sa défaite, car il l'aura rendue inévitable. La force de ses adversaires leur vient précisément des lâches concessions qu'il leur a faites. C'est une querelle de complices, mais le pays n'y est pour rien.

Aujourd'hui le *Courrier de Lyon*, citant quelques phrases d'un article de journal dont nous ne pourrions en conscience répudier les termes, s'étonne de la franchise et de la bonne foi de l'opposition décidée; le *Courrier* ne comprend pas que l'on attaque M. Dupin et M. Bassano, quand on ne partage pas les idées doctrinaires, et que l'on puisse convenir des fautes du tiers-parti, le prévenir bénévolement des résultats de son système, quand on n'a aucun intérêt à entraver et à empêcher ces mêmes résultats.

Nous avons à rendre le même compliment de franchise et de bonne foi au *Courrier de Lyon*. Il publie un article que nous trouvons si naïf que nous le copions en entier.

### CE QU'ON PENSE

*Dans la basse région de ce qui se passe dans la haute.*

On pense, en vérité, — et il faut bien qu'on le sache, — qu'il se joue un vilain jeu là-haut, et que tout cela est mesquin et fort triste.

On pense que ce n'est pas tout que de clore, comme on dit, l'abîme des révolutions, et qu'il faudrait aussi fermer l'arène de l'intrigue.

On pense que les intérêts de la basse région ne se trouvent pas bien de ce qui se passe dans la haute.

On pense que le pouvoir a besoin de durée et de considération.

On pense avec douleur que cette instabilité des personnes réjouit les ennemis de la stabilité des choses.

On pense qu'il y a dans ces quotidiens revirements ministériels, dans ces avortements de cabinets, plus de chétifs calculs d'intérêts privés, plus de petites lésions d'amour-propre que de hauts et consciencieux sentiments de principes.

On pense que, pour la plupart, les obstacles rencontrés jusqu'ici, quelque grands qu'ils puissent paraître, sont de petite et pauvre nature.

On pense avec amertume que le dévouement sincère à la chose publique est rare.

On pense que Casimir Périer est mort.

On pense que, pour se relever de là, il faudra des grands noms, et de nobles caractères et de hautes capacités.

On pense que ce n'est pas facile à trouver.

Le pays s'attriste au milieu de ces pensées; il ne sait trop ce qu'il gagne à tout cela et ce qu'il lui en reviendra. Dans notre ville laborieuse et assez peu occupée, quelques commandes pour notre fabrique feraient bien mieux notre affaire.

Nous autres, habitants des provinces, nous comptons pour beaucoup la prospérité du pays, pour fort peu les intrigues et les noms propres.

Voilà d'après vérités et de sérieux avertissements qu'il est bon de faire entendre. C'était à nous à le dire, nous les amis sincères et indépendants de la révolution et de la royauté de juillet.

Nous venons de remplir ce devoir.

Où vraiment, comme le pense l'homme de basse région qui a écrit les ligues précédentes, c'est un vilain jeu et une sale intrigue qui se joue là haut; ce ne sont certes pas les intérêts de la basse région, (le *Courrier* n'ose pas prononcer le mot de peuple), qui occupaient ce pouvoir auquel l'or-

gane du juste-milieu souhaite de la durée et de la considération, sans doute parce qu'il n'a espoir ni de considération, ni de durée; ce qui l'occupe, ce ne sont que de chétifs calculs d'intérêt privé auquel sont sacrifiés nos forces et notre honneur.

Il n'y a dans la haute région, ni nobles caractères, ni hautes capacités; c'est encore le *Courrier* qui le dit, le pays ne gagne rien à ce qui se passe, et c'est dans l'arène de l'intrigue que s'ouvre l'abîme des révolutions.

C'est bien cela que nous pensons, mais nous le pensions il y a déjà long temps, et le *Courrier* ne s'en est aperçu que quand les intrigues se sont traduites en expulsions de ministres, en brocantages de portefeuilles; il n'a vu le pays sacrifié à des intérêts mesquins que depuis quinze jours.

Ce n'est pas ainsi que vont les choses; ceux qui ne sont aujourd'hui que de misérables intrigants et de chétifs calculateurs d'intérêts privés, n'étaient pas hier et ne seront pas demain des hommes à noble caractère et à capacité élevée; ils ont pu tromper un jour les honnêtes gens, ils ont pu attraper longtemps les sots; mais une fois qu'on les connaît, si l'on espère les voir changer de nature, c'est qu'on veut bien être dupé ou qu'on veut partager les bénéfices de leurs intrigues.

Que manque-t-il à l'article du *Courrier* pour ressembler aux pages les plus violentes et les plus acerbes de l'opposition décidée, il lui manque de mettre le mot sur la chose. Il appelle le peuple la basse région; qu'est-ce qu'il appelle la haute région? à sa place nous nommerions la cour; mais le *Courrier* a aliéné sa liberté et le droit de dire sans détour ce qu'il pense.

Esopo esclave avait recours aux emblèmes pour instruire les puissans et les rois; Lafontaine aussi faisait parler les animaux pour insinuer sans danger quelques vérités morales aux courtisans de Louis XIV; au 19<sup>e</sup> siècle il faut habiller de fictions constitutionnelles la nudité punissable de la vérité.

Mais n'importe on vient à bout d'exprimer ce qu'on veut dire, on le fait entendre malgré l'obstacle; et au bout du compte chacun a très-bien compris et il s'est fait comprendre.

Qui ne voit que l'écrivain du *Courrier de Lyon*, attaché seulement au système qu'il défend, par l'espoir d'y rencontrer la prospérité de son commerce et des commandes pour la fabrique, n'a jamais eu grande estime pour les souteneurs de ce système, que le respect et le dévouement qu'il leur conserve ne tiendrait pas devant la désespérance d'un meilleur avenir, ni devant de trop longs désappointemens; n'a-t-il pas caché sous ce qu'il nomme d'après vérités et de sérieux avertissemens, des menaces et des injures directes.

Peut-être non, mais nous n'en sommes pas moins fondés à le soupçonner. Le *Courrier* est soumis comme nous aux fictions constitutionnelles, s'il eut voulu menacer l'aurait-il pu? S'il s'était cru le droit de proférer des injures, n'était-il pas arrêté par les lois impitoyables qui les permet du pouvoir à la presse, mais qui les punit de la presse au pouvoir.

## FEUILLETON.

LE CORSAIRE DE SAINT-VALÉRY.

Le sloop faisait au plus près, et s'élançait par-dessus les lames avec des bonds prodigieux.

— Serrez le vent! Serrez le vent? cria le capitaine, pour la centième fois depuis une heure. Et le léger corsaire, obéissant au gouvernail, gagna encore quelques points au vent.

Cependant cette marche fatiguait beaucoup la quille et la mâture; et sans l'approche du grand danger, on n'aurait pas soumis à une pareille épreuve un navire aussi délicat que le sloop le *Hussard*. Mais il fallait braver, sous cette allure pénible, les vagues écumeuses de la Manche, car l'ennemi approchait, et l'on était encore à quatre lieues de la côte.

— Diable! Diable! murmurait le capitaine en secouant la cendre de sa pipe.

— L'anglais nous gagne, fit observer un jeune homme chargé des fonctions de lieutenant; mais nous n'avons plus qu'une heure à marcher ainsi.

— Une heure, une heure, Edouard.... Le sloop n'y résistera pas.

Et en disant ces mots, le capitaine levait les yeux vers le mâât élançé du sloop, et suivait avec une inquiétude presque paternelle les secousses que lui imprimait la houle.

— Faites sonder, Edouard, ajouta-t-il négligemment.

On trouva trente-cinq brasses.

— Diable! Diable! reprit-il, notre pauvre *Hussard* tremble à chaque coup de mer, comme si la membrure était de jonc. Je ne me soucie pourtant pas beaucoup de faire connaissance avec la corvette. Allons, mes enfans, serrez le vent, et ne ratioguons pas.

Alors on vit s'élever de la chambre une perruque artistement poudrée, sous laquelle habitaient un visage et un corps assez disgracieux, mais remarquablement secs. Au total, c'était M. Leclerc, ex-valet de chambre d'un ci-devant noble, et qui, après avoir joué un rôle fort équivoque dans la révolution, avait acheté des actions dans l'armement d'un petit corsaire français. En outre, il s'était réservé à bord la place de préposé à la cambuse et aux livres de loc.

Le capitaine fit une grimace en le voyant. — Eh! eh! Monsieur Leclerc, notre cargaison pourrait bien nous faire du tort auprès de la belle que voici, dit-il, en montrant la corvette anglaise. Si elle nous prenait pour des pirates!

— Ah bon Dieu! dit le cambustier, croyez-vous qu'ils nous atteignent?

— Quatre brasses, cria-t-on de l'avant.

Le capitaine respira longuement, comme un homme délivré d'un grand fardeau, et le lieutenant, sans attendre les ordres de son supérieur, commanda un changement de manœuvre.

— Il est bien certain, dit le capitaine à M. Leclerc, il est bien certain que si la corvette nous atteint, elle trouvera mauvais que notre lest soit composé de vieilles ferrailles en forme de sabres, et de vieilles cloches fondues en canons. En sorte que si elle nous prend, nous serons bien et dûment pendus à leur grande vergue, ce qui dérangera désagréablement l'édifice de votre coiffure.

— Leclerc secoua la tête en souriant. Citoyen capitaine, dit-il, vos plaisanteries ne me feront pas peur. Je sais que les pontons anglais ne sont pas tellement remplis que l'on soit forcé de nous faire sécher au grand air comme des voiles mouillées. Mais voilà Saint-Valéry, et dans une heure, je l'espère, je pourrai rendre compte aux actionnaires que je représente ici, de votre glorieuse et fructueuse conduite dans cette croisière. Quant à la corvette, elle est encore loin, et, comme disait M. de Robespierre,.... ah! bon Dieu! que faites-vous donc, lieutenant, auriez-vous envie de prendre la corvette à l'abordage?

En effet, le sloop avait changé de route. Un balancement gracieux succédait au dur mouvement du tangage, et le navire se rapprochait rapidement de l'ennemi, perdant ainsi ce qu'il avait gagné à serrer au plus près.

Capitaine, dit le cambustier actionnaire, c'est une véritable imprudence. Je représente ici les armateurs et je proteste contre toute manœuvre qui tendrait à compromettre leur propriété. — C'est bon, dit l'autre, j'aime à voir que vous ne comptiez pour rien votre vie. Mais, avec votre permission, mon honorable actionnaire, je vous ordonnerai de vous rendre à votre poste de cambustier; peut-être aurons-nous besoin de gargousses, si la corvette tire moins de vingt pieds d'eau.

En ce moment, les agrès du navire anglais disparurent dans la

fumée et une détonation se fit entendre. Mais la distance qui séparait les deux bâtimens était encore trop grande, et les boulets tombèrent à quelques toises du sloop.

Voilà des munitions bien employées, dit le cambustier.

Voyons, ajouta le capitaine, il faut répondre à cette politesse. Et prenant un de ses pistolets, il ajusta gravement la frégate anglaise et fit feu, au milieu des éclats de rires de l'équipage.

Les Anglais n'entendirent pas la détonation, mais ils virent la fumée du coup, et suspendirent leur feu croyant peut-être que c'était un signal. Cependant après avoir couru quelque temps encore dans la même direction, le sloop s'arrêta à une grande portée de canon de la corvette. Celle-ci continua un peu de temps sa marche. Mais tout-à-coup, l'eau vint à lui manquer; la marée baissait, et l'approche de la nuit força les Anglais de se retirer au large, après avoir envoyé quelques boulets inutiles.

M. Leclerc triomphait à ce résultat pacifique. Non pas qu'il ne fût brave, mais il était encore plus intéressé. Toute sa fortune était sur le corsaire, et il lui eût été bien dur de perdre à l'entrée du port un bien qui avait couru tant de hasards.

Ce fut donc pour lui un moment de joie inexprimable que celui où la voile de la corvette disparut à l'horizon, orientée de manière à laisser croire que les Anglais voulaient arriver vers la rade du Havre. Une seule chose troublait encore sa félicité: c'était l'ennemi d'attendre la marée, qui ne permettait pas au corsaire de rentrer à Saint-Valéry avant deux heures de la nuit.

Bientôt les marins du sloop virent se détacher des jetées un petit chasse-marée qui avait encore trouvé assez d'eau pour sortir. En un moment, il eut accosté le corsaire, et les hommes du bord purent transmettre aux corsaires les félicitations de leurs compatriotes, que l'on distinguait en foule sur le rivage. Le patron de ce bateau était un pêcheur de Honfleur. Il annonça au capitaine du *Hussard* son intention de doubler la Héve à la faveur de la nuit, et lui demanda un mot de passe, dans le cas où il serait forcé de rentrer à Saint-Valéry. Ces précautions prises, le chasse-marée continua sa route, et la nuit tombante le fit bientôt disparaître.

A bord du sloop, il fallait célébrer l'heureux retour de ceux qui le montaient, et le rhum anglais ne fut pas épargné. La discipline n'est pas le côté brillant d'un équipage de corsaire: les quarante marins du *Hussard* ne tardèrent pas à gagner leur hamac pour se reposer de leur avant-goût d'orgie et les hommes de quart,

tout n'est pas avantageux dans les entraves imposées à la liberté même pour ceux qui les ont forgées; elles rendent plus piquants les traits que l'on décoche malgré elles, elles donnent aux moindres attaques un air de témérité qui en augmente la force, et enfin il n'est pas jusqu'aux avertissements les plus inoffensifs et les plus bénévoles qu'elles ne puissent faire paraître dangereux et perfides. V. P.

## ÉLECTIONS MUNICIPALES.

## Section de Pierre-Scize.

Electeurs inscrits	272.
Votants	74.
MM. L'hôpital	62.
Coulet	48.
Dunod	10.
Buffard père	4.
Voix perdues	14.

Une circonstance assez singulière a marqué cette élection. Un électeur, en prononçant le serment prescrit par la loi, en a changé la formule sans que M. le président, ni les autres membres du bureau aient cru devoir réclamer. Au lieu de dire : Je jure fidélité au roi, et à la charte constitutionnelle, il a dit : Je jure fidélité au roi constitutionnel, etc., etc.; ce qui est beaucoup plus raisonnable et surtout plus logique. Cette formule du moins n'a rien de féodal.

## OPINION DES JOURNAUX SUR LE CHANGEMENT DE MINISTÈRE.

## On lit dans le Journal du commerce :

S'il faut en croire les journaux anglais, il serait sérieusement question d'un revirement politique qui remettrait le pouvoir dans les mains des torys. Le parti conservateur se présente comme pouvant seul mettre un terme aux exigences démocratiques qui commencent à effrayer le roi d'Angleterre. . . . La tactique du parti consiste sans doute à repréciser le peuple anglais comme fatigué des expériences nouvelles dans lesquelles on vient de le lancer, et comme ne demandant pas mieux que de faire une halte au milieu du chemin. Mais lorsqu'il aurait dissous la chambre des communes, ce qui deviendrait une nécessité dans le cas de son avènement au pouvoir, les réélections ne tarderaient pas à lui apprendre que l'Angleterre n'en est pas encore à se repentir d'une réforme pacifique.

« Nous concevons que les roués du torysme anglais espèrent paralyser les bienfaits de la réforme, en se chargeant d'exécuter les mesures votées sous son influence. Il n'y a pas de bonnes lois avec un mauvais ministère, et les affidés de lord Wellington trouveraient moyen de conserver les abus en prenant en main les bills destinés à les réprimer. Mais la corruption gouvernementale. . . . ne tarderait pas à soulever tout ce qu'il y a d'honnête en Angleterre. Le torysme, en arrivant au pouvoir dans les circonstances actuelles, se mettrait dans cette singulière situation : ou il exécuterait franchement les lois de la réforme, et il se dégraderait en se réduisant au rôle de simple commis du ministère wigh, ou il en corromprait l'esprit par de honteuses pratiques, et il ternirait alors sa réputation en donnant l'exemple d'une pareille déloyauté. Ainsi, quelque marche qu'il adopte, il est sûr de rencontrer le déshonneur. »

## Voici les réflexions du Courrier Français :

Les wighs parvinrent au pouvoir peu de temps après la révolution de juillet; c'est cette révolution qui les y porta; c'est elle qui fit la réforme: le mouvement était trop fort pour qu'on pût le comprimer; il ne le fut point assez pour décourager les résistances du parti tory irrévocablement attaché aux traditions du passé. Ce parti, en 1832, crut toucher à la victoire: alors aussi le roi avait chargé lord Wellington de composer un ministère. Ce ne furent point les résistances parlementaires qui firent échouer ce complot, ce fut la force populaire calme, régulière, organisée, pouvoir nouveau qui venait s'offrir en contrepois à l'aristocratie, et qui lui montra tout d'abord combien elle pesait peu dans la balance. Wellington déclara qu'il ne pouvait former un ministère; lord Grey fut affirmé: la réforme triompha, mais toujours menacée par la haine irréconciliable de l'aristocratie.

Des élections générales eurent lieu; dégagées de l'ancienne corruption: on eut une chambre des communes dévouée à la réforme, mais on conserva une chambre des pairs systématiquement attachée à l'ancien régime, et le ministère qui marchait entre ces deux corps hostiles était encore plus porté à ménager la pairie qu'à appuyer la réforme: de là la position précaire et fautive où se trouva le gouvernement. La constitution offrait un seul remède; mais l'aristocratie avait encore trop de puissance sur le ministère pour qu'on en usât. Ce ménagement, dont aucun péril n'a pu triompher, annonçait assez qu'on croyait encore à l'avenir du parti tory. Chaque jour de nouveaux traitemens attestaient l'activité de ces manœuvres.

Ligué avec tous les despotes du dehors, les événements extérieurs lui donnèrent à chaque instant les moyens de susciter des embarras au gouvernement; don Carlos et don Miguel devinrent ses alliés; les questions étrangères trouvèrent dans la pairie haute une majorité hostile: les bills les plus sages, les plus nécessaires, votés par la chambre des communes échouèrent contre l'obstination des lords: une lutte ouverte s'établit entre les deux chambres. La réforme ainsi tracassée, ainsi contrariée dans ses développemens semblait à chaque instant remise en question. Cette crise presque permanente n'était point un état durable: le pays en était fatigué; il fallait une solution décisive qui rendit l'Angleterre réformatrice ou tory, qui anéantit les résistances de l'un ou de l'autre côté: la chute du ministère wigh y conduisit inévitablement: sous ce rapport, elle est un bienfait.

La mort de lord Spencer est venue à propos: les grandes questions allaient être discutées, l'état de l'église, les céréales, etc., etc.; il fallait à tout prix arrêter la réforme dans sa marche avant qu'elle touchât à ces questions vitales. Tel est le but de la levée de boucliers des torys.

Il est bien superflu maintenant de s'occuper des hommes qui doivent composer ce ministère, de savoir si lord Brougham, qui a fait un pas rétrograde par sa querelle avec lord Durham, y entrera: si sir Robert Peel, qui voyage en Italie, y sera compris: il faut d'abord savoir si l'établissement de ce ministère sera possible. Il ne le fut point en mai 1832; les unions se levèrent, et leur attitude formidable réduisit l'aristocratie au silence. Ces unions sont-elles dissoutes? La voix de M. Attwood laissera-t-elle sommeiller celle de Birmingham? N'y a-t-il pas lieu de croire au contraire qu'aussitôt la menace du ministère Wellington connue, nous verrons s'organiser les résistances?...

De quel front le ministère Wellington se présenterait-il devant la chambre des communes épurée par la réforme! il ne le peut pas: il faut donc qu'il dissolve le parlement. Les torys ont pu sans doute, dans quelques localités se préparer des élections favorables; mais la masse leur sera contraire. La bataille électorale offrira un acharnement dont il n'y a jamais eu d'exemple; il n'y aura de place que pour les opinions tranchées: on verra disparaître ces opinions modérées, indéterminées, qui sont encore assez nombreuses dans le parlement actuel, où elles forment une espèce de centre semblable au nôtre; il n'y aura plus que deux camps, deux armées en présence. Faire des élections, c'est remuer l'Angleterre jusque dans les entrailles du sol. Quel que soit le zèle de Guillaume IV pour les principes conservateurs, peut-être y regardera-t-il.

Le Temps, dans son Bulletin, renvoie ses lecteurs à une lettre que lui adresse un correspondant de Londres, et qu'il signale comme renfermant des détails propres à éclairer la position de l'Angleterre. Nous empruntons à cette lettre les paragraphes suivans:

Tout timide qu'il était, le ministère de lord Melbourne marchait silencieusement à la réforme. Il s'occupait avec activité de celle de l'infâme église d'Irlande, église de sang et d'argent, fléau jeté par le Tout-Puissant pour punir les péchés de l'Irlande. La dime allait disparaître: les dissenters allaient conquérir une partie des droits qu'ils réclamaient; la séparation de l'état et de l'église aurait peut-être bientôt suivi ces réformes; mais l'église est puissante: elle a menacé de jeter l'épouvante et la désaffection dans les cœurs; elle a intrigué la cour. . . elle s'est assurée d'avance des dispositions de la pairie, et le roi, qui n'avait cédé qu'à regret aux hommes du mouvement, croit le temps venu de s'en débarrasser.

On ne peut le nier, les torys de la nuance de lord Wellington et de M. Stanley sont des hommes pratiques qui ont la connaissance du gouvernement et une grande habileté. A coup sûr, leur ministère après la réforme ne ressemblera pas à celui qui l'a précédé. Quels que soient leurs regrets et leurs affections, ils n'auront pas

la maïserie des hommes d'état des Bourbons, qui veulent sans cesse remettre en question des faits accomplis, et périssent à la tâche tout en arrêtant par des commotions les développemens de la prospérité du pays. Ce n'est donc pas pour renverser que les torys sont appelés aujourd'hui; c'est, selon la devise qu'ils ont prise, pour conserver, mais il faut le dire, pour conserver surtout ce qui reste des vieux abus et des privilèges conquis pendant des siècles.

Les rôles des wighs et des torys sont bien distincts. Les uns sont progressifs, les autres stationnaires: les premiers cèdent à l'esprit public: les seconds se font un devoir d'y résister. Lorsque l'esprit public est le plus fort, les wighs s'emparent du pouvoir. Mais la condition même de leur avènement rend impuissans leurs efforts pour modérer le mouvement, et les torys redeviennent nécessaires. On leur doit cette justice qu'ils prennent le pouvoir comme il est, et le rendent comme ils l'ont pris. La guerre seule les aide parfois à étendre leurs privilèges et leur puissance.

Le temps est-il venu d'arrêter le mouvement, et cette tâche est-elle aujourd'hui possible, au milieu de l'agitation politique qui règne ici depuis la révolution de juillet? Voilà ce qu'on se demande, et ce dont chacun doute. Si l'expérience devait être tentée, il vaut mieux, pour les torys, qu'elle le soit cette année que l'année prochaine, aujourd'hui que demain, car le pays marche rapidement. Mais l'expérience sera vaine; il est trop tard. Il est, pour lord Wellington et ses amis, des difficultés qu'ils ne pourront plus vaincre.

Deux chances d'une popularité partielle leur restent cependant. La première est le rappel de la nouvelle loi des pauvres, qui, malgré les excellens principes qu'elle contient, a été mal reçue par presque toutes les opinions. Les torys ont déclaré, par l'organe de Pitt, que la nation doit aux individus la subsistance, qu'elle ne doit pas laisser mourir de faim aucun de ses membres. Cette maxime... a fait aux torys bien des amis, et quoique saine et vraie, elle a été créée, par l'application intéressée qu'ils en ont faite, bien des abus, bien des sinécures. La modification récente à la loi des pauvres avait rendu ces sinécures moins agréables: les torys, en rappelant cette modification, peuvent reconquérir l'amitié et l'appui de tous les paupers, et malheureusement, ils composent une bonne partie de la nation.

La deuxième chance de popularité, celle à laquelle aucun Anglais ne saurait être indifférent, c'est l'intérêt que les torys ont toujours pris à la considération du pays à l'étranger. On se perd en conjectures sur les causes du rappel de lord Wellington, je ne serais pas éloigné de penser que l'état présent de l'Espagne, que la situation équivoque de la Hollande, que surtout l'aspect des affaires d'Orient ne soient pour beaucoup dans ce rappel. Quelque mérite qu'ait possédé l'administration qui s'en va, le principe qu'elle avait adopté, de ne se mêler en rien de ce qui se passait en Europe et de n'intervenir qu'à la dernière extrémité, était absurde et misérable. . .

Que des nations comme la France et l'Angleterre veuillent s'absorber, se faire capucines, et penser uniquement à leur salut sans s'inquiéter du monde et de ses progrès, sans s'interposer, sans faire sentir leur prépondérance, c'est un égoïsme aussi absurde qu'il est étroit. . .

Les torys au moins l'ont compris. A Dieu ne plaise que l'on attribue leur volonté à l'amour du progrès et de l'humanité! C'est l'égoïsme aussi, c'est le besoin d'aider les rois contre les peuples, qui les anime: leur but est d'arrêter le progrès de la démocratie, mais en même temps ils ne permettent pas que les intérêts de l'Angleterre soient foulés aux pieds.

## On lit dans le Messager.

Les banquiers qui avaient cru faire une admirable spéculation en poussant, à grands renforts d'écus, à la hausse de la doctrine, doivent maintenant se mordre les doigts de leur ignoble sottise. La baisse de près d'un franc qui s'est déclarée aujourd'hui, quand tous les gros bonnets de la finance avaient pris position à la hausse, a dû occasionner des pertes considérables. Ce Waterloo de la bourse, opéré par le nom seul de lord Wellington, sera-t-il, pour les loquax-cerviers, un avertissement de rester dans leurs comptoirs, et de ne pas faire invasion dans la politique où leur ignorance et leurs instincts cupides ne peuvent que les fourvoyer? Quoi qu'il en soit, la leçon est rude et ne pouvait venir plus à propos.

plus ou moins assoupis, laissèrent négligemment le navire dormir sur ses ancres en attendant la marée.

Vers minuit, le timonier aperçut une embarcation à quelque distance du sloop. La nuit était noire, et ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à distinguer le gréement d'un chasse-marin. Cependant il ne voulut pas troubler le repos de ses camarades de quart, et pensant que ce pouvait être le pêcheur de Honfleur, il le hêla pour lui demander le mot de passe convenu. En effet, c'était bien le bateau qu'on avait rencontré le soir, et le timonier reprit la barre en toute sécurité.

— Qui diable vous ramène si vite, demanda-t-il au patron; je vous croyais déjà au Havre.

— C'était bien mon dessein, dit l'autre, mais la corvette anglaise m'a fermé le passage; elle est à l'ancre près d'Étretat.

— C'est bon; qu'elle y reste. Eh bien! camarade, tâchez donc de vous maintenir au vent. Si le capitaine ne dormait pas, il pourrait bien vous envoyer un petit avis sur la manière de gouverner près d'un vaisseau de guerre. Vous avez failli nous accoster.

En effet, en courant sa bordée, la chasse-marinée avait rasé de près le flanc du corsaire. Il faisait peu de vent, et à la bordée suivante, la conversation reprit.

— Avez-vous du rhum à bord, demanda le patron.

— A ton service, ami, si tu as un canot pour le venir chercher.

En un instant, le canot de la chasse-marinée fut aux chaînes du gouvernail du corsaire; trois hommes le montaient. Le timonier tendait la main à ses camarades; mais un coup de poignard dans le cœur interrompit la phrase bienveillante qu'il commençait, et l'un des nouveaux venus s'empara silencieusement de la barre du gouvernail. Alors on eut pu voir se glisser avec précaution le long de la poupe dégarinée une dizaine de figures noires et menaçantes. Les matelots français dormaient toujours. Tout-à-coup le bruit d'un corps pesant jeté dans les flots réveilla l'officier de quart; mais avant qu'il ait eu le temps de se défendre il est lui-même jeté à la mer; quelques secondes après le pont était libre, et dix Anglais déterminés clouaient les écoutes sur la tête de l'équipage français, prisonnier dans la cage de son navire. Les câbles sont bientôt coupés, toutes les voiles sont tendues et le sloop se dirige vers la haute mer. A quelques enablures, une chaloupe pleine de monde aborde la prise, qui reçoit un équipage de 30 marins an-

glais, et on continue à faire route vers la corvette.

Il sera facile d'expliquer ce coup de main, si l'on veut bien se rappeler que le patron de Honfleur avait demandé au corsaire un signal de reconnaissance. Le second de la corvette anglaise et un autre officier, à la suite d'un pari qui avait été fait, devaient surprendre le sloop français avec les chaloupes de leur navire. Le ciel, ou plutôt la trahison, leur envoya le chasse-marinée de Honfleur, au moyen duquel ils s'emparèrent du corsaire, comme nous l'avons dit. La seule chose qui fut à craindre, c'est que les Français, par désespoir, ne se fissent sauter.

En effet, à fond de cale, il en était sérieusement question. Personne ne se souciait des pontons. La rage impuissante des prisonniers était au comble, et tous les efforts de M. Leclerc avaient peine à retenir le capitaine, qui ne voyait de ressource que dans la destruction du navire qui portait ses ennemis avec lui.

— De grâce, capitaine, disait Leclerc, au nom des actionnaires, ne vous portez pas à cette fâcheuse extrémité. Nous pouvons être repris dans la traversée; mais si vous nous faites sauter, que deviendront nos dividendes?

— Va-t-en au diable, répondit l'autre; je ne te donnerai pas même le temps de faire ta confession, et il se dirigeait vers la soute aux poudres, le pistolet à la main.

Son lieutenant l'arrêta: — Capitaine, ce n'est pas moi qui trouverai mauvais que vous nous délivriez des pontons; mais, si vous n'en croyez, attendez que nous soyons à portée de la corvette. Nous n'en sauterons pas moins, et peut-être en meilleure compagnie.

— Soit; voilà la première parole raisonnable qu'on ait prononcée depuis un quart-d'heure. Et il attendit.

Mais Leclerc, qui songeait avec douleur que les dividendes allaient lui échapper, cherchait encore quelque moyen de se tirer d'affaire. Enfin, en regardant par la cheminée de la cuisine, il s'aperçut que c'était la seule issue qui ne fut pas bouchée. Leclerc était brave et fluet; il se mit donc à gravir par ce trou étroit et incommode: sa perruque blanche s'éleva doucement au milieu des Anglais à leur tour trop confians, et bientôt les cliquetis des armes avertit l'équipage français que le cambusier jouait des couteaux. Déjà cinq anglais étaient abattus, avant qu'on n'eût compris la cause de ce tumulte.

Deux matelots, un mousse et le lieutenant sortirent à la hâte par le chemin que leur camarade leur avait montré, et grâce à l'obscurité se maintinrent quelque temps devant une écoutille que les Français défonçaient à coups de hache. Peu à peu le nombre de ceux-ci augmentait. Le lieutenant et Leclerc faisaient des prodiges de valeur. Les Anglais surpris n'osaient pas faire jouer leurs armes à feu de peur de blesser leurs camarades, tandis que leurs adversaires, au commencement surtout, ne se faisaient pas faute de décharger leurs tromblons chargés jusqu'à la gueule. Bientôt les chances furent égales, et ce devint un horrible carnage. Enfin on jugera de la fureur qui animait les deux partis, lorsqu'on saura qu'après une heure de combat, il ne restait plus à bord que douze Français et huit Anglais. Tout le reste avait été jeté à la mer. Or, les Français étaient maîtres du pont, car parmi leurs ennemis, deux seulement se tenaient encore debout; c'étaient les deux officiers; l'un roula au pied du mât, et l'autre se rendit à discrétion.

Les premiers lueurs du matin laissèrent voir aux habitans de Saint-Valéry le spectacle horrible que leur offrait le pont du corsaire. Il n'y avait pas une planche qui ne fût teinte de sang, ou qui ne fût couverte de quelque débris humain; Leclerc, dangereusement blessé, réglait ses livres de loc; le lieutenant, qui se soutenait à peine, donnait encore quelques ordres. Quant au capitaine, il avait été précipité à la mer comme les autres; on trouva seulement un de ses bras, détaché du tronc par un coup de hache. Les Anglais furent jetés dans une vieille tour, aujourd'hui détruite, où ils périrent pres que tous dans la nuit suivante. Cependant les dames de la ville, touchées de compassion, firent porter chez elles ceux des prisonniers qui vivaient encore, et cet acte de pitié valut aux pêcheurs de Saint-Valéry en Caux de n'être pas inquiétés par les croisières anglaises. Les vainqueurs furent fêtés magnifiquement, comme on peut le croire; mais leur gloire dura moins que le souvenir de l'humanité dont malame L... avait donné l'exemple aux dames françaises.

Quant au patron du chasse-marinée, qui avait livré si lâchement son mot de passe, il fut retrouvé bloqué entre des corlages, et on le fusilla à Honfleur.

(Journal du Commerce de Paris)



(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 18 novembre.

Le *Moniteur* ne contient aucun renseignement officiel sur les mutations de portefeuilles. Il se contente d'annoncer que, par ordonnance du 13, M. l'amiral Jacob a été nommé aide-de-camp du roi.

— Si quelqu'un vous disait aujourd'hui que le ministère doctrinaire, chassé et repris, est à la veille d'être chassé encore, et que les ministres qui reviennent ne sont pas en ce moment plus solidement assis que ceux qui s'en vont, vous n'en voudriez pas croire un mot, et pourtant c'est la vérité.

La pensée immuable est de nouveau en hésitation : son infirmité en est au troisième repentir, et MM. Humann et Bresson pourront se trouver sur la route de Paris en même temps, et ils pourront à chances égales parier pair ou non, à qui sera ministre ou plutôt à qui ne le sera pas.

On ajourne toujours la publication au *Moniteur* de l'ordonnance de restauration de la doctrine, sous le prétexte que l'acceptation de M. Humann n'est point parvenue. Son gendre, M. de Germigny, lui a écrit de revenir, attendu que le ministère tiers-parti était en dissolution. M. Humann a reçu cet avis à Lunéville, dans sa chaise de poste qui relayait pour Strasbourg, et il a dit au postillon de continuer sa route, laissant tous les ministères du monde abandonnés à leur dissolution. Il a dû être rendu à Strasbourg hier à deux heures; on croit qu'aussitôt qu'il aura appris que la dislocation du cabinet des trois jours a été suivie du replâtrage de l'ancien ministère, il reviendra; mais ses amis persistent à soutenir que non. Peut-être, en tout cas, serait-il un peu tard d'arriver à présent.

C'est qu'en effet les nouvelles de Londres ont donné aux affaires, depuis dimanche au soir, un tour tout-à-fait inattendu. La pensée immuable est, depuis cette fatale soirée, bouleversée entièrement. Le renvoi du cabinet doctrinaire anglais lui a donné la fièvre, et cette fièvre a été suivie d'une cholérite qui a changé en une nuit toutes ses résolutions. Aussi l'adhésion de M. Humann aurait pu hier être reçue qu'on ne s'en serait pas plus pressé à rendre officielles, ce matin, les nominations du 13 novembre.

On est décidé à attendre la suite des événements en Angleterre, et M. Bassano commence à croire qu'il pourrait bien parvenir à ne pas quitter le ministère où, jusqu'à présent, il n'a pas cessé de résider depuis sa prise de possession.

On assure, d'ailleurs, que M. Sauzet qui est arrivé à Paris presque aussitôt la réponse écrite qui portait son refus, a paru un peu déconcerté de trouver déjà disloqué le cabinet, où il espérait peut-être qu'on le presserait de nouveau de prendre sa place. Aussi M. Sauzet n'a-t-il vu personne, et cherche-t-il à expliquer de son mieux sa brusque arrivée à Paris.

On assurait hier que les nouvelles de Londres n'avaient pas moins influé sur les résolutions du maréchal Mortier que sur celles du roi, et qu'il montrait plus que de l'hésitation à accomplir l'acte de dévouement qu'il n'avait promis qu'aux sollicitations les plus pressantes du roi. M. Mortier, entouré d'une réputation généralement honorable, avait besoin cependant, qu'on ne cherchât point à remuer quelques ans de ses actes, et notamment sa conduite des cent-jours; la manière un peu vive dont la presse opposante a rappelé ces souvenirs, la, dit-on, tout à fait déconcerté; et, dans cet état, les événements d'Angleterre lui auraient paru sinon une raison, au moins un prétexte d'abandonner la partie; toute fois le château compte encore trouver le moyen de conjurer cette défection importante.

En attendant que M. Thiers ressaisisse, si cela doit arriver, le sceptre de l'intérieur, un personnage, qui a joué un rôle dans l'affaire du *Carlo Alberto*, et qui croit avoir à se plaindre des procédés particuliers du ministre de la police à son égard, a profité du moment où celui-ci est devenu simple citoyen pour lui adresser un cartel très-pressant, et qui paraît ne pas avoir encore eu de réponse. On dit le provocateur très-décidé à porter son défi jusqu'aux dernières conséquences, et son signalement, a dit-on, a été promptement recueilli par M. Gisquet, qui a donné ordre de le placer sous la surveillance la plus assidue.

Je vous ai parlé, hier, d'une brouille entre MM. Persil et de Rigny, sans vous en expliquer l'origine. M'y voici ! le jour où les cinq démissions doctrinaires furent acceptées, M. de Rigny en sortant du conseil, invita ses quatre collègues en démission à un banquet de tête à tête, qu'il qualifiait de festin des morts; M. Persil quoique restant pour composer le nouveau cabinet fut convié à la fête, qui fut gaie, dit-on, outre mesure, et qui sur-tout fut animée par les anecdotes que chacun raconta tour à tour sur certaines finesses dont il avait été le confident ou la victime; M. Persil qui n'avait point donné sa démission fut choqué de la joie qui se produisit si vive, et qui proclamait si haut sa délivrance d'un esclavage dans lequel il restait engagé; il profita de la première occasion pour se retirer. Alla-t-il conter au roi les énormités dont il avait été témoin? Rentra-t-il chez lui, gémir en silence sur l'ingratitude des hommes publics? C'est ce qu'on ne sait pas au juste. Il est certain au moins que le lendemain M. de Rigny trouva le roi informé de certaines circonstances du banquet de la veille, sinon de toutes. Il causait, au château, avec M. Duchâtel, et un autre des ex-ministres quand M. Persil survint, vint lui prendre la main, qui le retira. M. Duchâtel à son tour tourna le dos à M. Persil, qui aborda M. Guizot sans plus de succès, et alla se plaindre du tout au roi, qui chargea le duc d'Orléans de la réconciliation. Aujourd'hui que cette réconciliation est allée jusque là que tous les dissidents sont rentrés dans le même ministère, que le roi a repris les hommes qui chantaient sur tous les airs le bonheur d'être débarrassés de lui, et que ces hommes sont revenus chercher le joug sans l'attendre, on se demande combien les dix dernières journées ont du ajouter à la considération dont jouissaient déjà les dépositaires d'une auguste pensée.

Au surplus, ces jours d'anarchie et d'émente de haut lieu, ont été pour tout le monde l'occasion de palinodies. On a parlé de la manière dont la morgue de M. Guizot s'était exprimée en face même du roi. Dans le conseil qui précéda l'acceptation des démissions dernières, il avait dit : Sire, vous oubliez qu'un roi constitutionnel doit savoir obéir. Suivant d'autres personnes, il avait avancé seulement : que sous le gouvernement constitutionnel, le prince doit se soumettre aux nécessités qui naissent du régime même; que s'il veut

s'y soustraire, tôt ou tard la nécessité l'y ramène. Ce langage qui sous une forme ou une autre est l'expression d'une vérité incontestable, avait paru fort mal sonnant au château, et un personnage qui tient de fort près au trône, sans cependant participer au gouvernement, le qualifiait assez haut d'insolent, quand M. Guizot survint tout à point pour entendre cette épithète. Il crut alors devoir non pas expliquer, mais démentir la phrase qu'on lui prêtait. Je n'ose dire qu'il ait eu raison de la mettre dans sa bouche; mais ne l'eût-il point proférée, il eût dû avec plus de dignité, et ne se bornant pas à un démenti, ne point accepter la qualification d'insolence pour des paroles qui ne sont ou peut plus constitutionnelles, et qui dans l'occasion dont il s'agissait, auraient eu tout au plus le tort d'être dites en termes trop crus.

On a prêté à M. Guizot une autre parole à laquelle je crois moins qu'aux précédentes : Il a trop de bon sens pour avoir dit, comme le veut un journal : *Je suis une nécessité*. Mais je vous donne pour certain le mot qui suit, et qui au fond dit la même chose, avec plus de convenance personnelle, et plus de portée politique : La doctrine, aurait dit un de ses principaux adeptes, ne peut pas être renvoyée sitôt; elle n'est pas encore usée, et elle peut sauver pendant trois ou quatre ans encore la monarchie, d'un des deux ou trois systèmes qu'elle a à tuer sous elle, avant d'arriver à son terme. La renvoyer aujourd'hui c'est donc avancer de trois ou quatre années le suicide de l'ordre de choses actuel, c'est ce que le roi ne tardera pas à comprendre; il nous reviendra. La question pour les monarchies est seulement de mourir le plus lentement possible.

— Un des plus petits mais aussi des plus piquants résultats des revirements subits des derniers jours, si en définitive ils aboutissent à la restauration de la doctrine, sera sans contredit le désappointement de la foule de solliciteurs qui, après avoir usé toute la patience et toute la munificence, si le mot peut convenir, des ministres sortans, est venue se ruer de toute son énergie sur les nouveaux ministres, non sans prodiguer à leurs prédecesseurs le reproche et l'injure. Il doit y avoir en ce moment à la poste, venant de bien loin, bien des lettres que leurs signataires voudraient avoir à tout prix; des pétitions après lesquelles il n'y a plus moyen de courir. Il y a dans les diligences de France des solliciteurs en route qui n'apprennent qu'en approchant de la capitale que toutes leurs espérances sont parties en fumée.

Sur le seul bruit que les ministres doctrinaires avaient repris possession de leurs hôtels, les solliciteurs doctrinaires affluaient hier dans chacun des ministères, à l'intérieur plus d'un qui croyait être introduit auprès de M. Thiers, a été fort surpris d'avoir encore à sauter au cou de M. de Bassano, qui se cramponne imperturbablement à son portefeuille, et déclare que c'est tout au plus s'il lâchera prise après l'insertion au *Moniteur* de l'ordonnance qui nomme son remplaçant.

— Il paraît au surplus que l'intrigue ministérielle a profité au moins à la liste civile. Vendredi dernier on a profité de l'absence forcée de M. le général Pelet, qui enterrait son beau-père, pour faire enlever du ministère de la guerre, et transporter chez M. de Montalivet qui doit les expédier à Versailles, les 42 belles gouaches de Bagetto, sur les campagnes d'Italie, qui font partie du dépôt de la guerre. M. Pelet avait refusé une première fois de livrer cette précieuse collection, dont en ce moment il réclame en vain la réintégration dans les archives dont le dépôt lui est confié.

— Les journaux anglais n'arrivent pas le mardi, nous sommes forcés d'attendre à demain pour avoir la suite de la crise ministérielle de Londres, à moins qu'il n'arrive des lettres dans la journée, par voie extraordinaire. Celles qui sont parvenues à Paris hier soir annoncent qu'une très-grande agitation régnait dans la capitale des trois royaumes, et que beaucoup de réunions politiques étaient convoquées.

— La *Gazette de l'Italie* et de l'*Allemagne* ne contiennent rien d'intéressant, sauf le fait que voici :

Une députation des états de Transylvanie a obtenu une audience particulière de l'empereur d'Autriche, et lui a exposé les causes qui jusqu'ici ont entravé les délibérations des états.

L'empereur a répondu :

« Je vous ai reçus, Messieurs, parce que je suis toujours prêt à accueillir mes sujets; c'est en cette quantité que je vous reçois, et non en qualité de députés d'un corps qui n'est pas encore légalement constitué. »

Il a ensuite exprimé son mécontentement sur la manière dont la diète de Transylvanie a précédemment conduit ses travaux et sur l'esprit qui l'animaient; et il a conclu par ces paroles un peu fières :

« Fondé sur ce que, moi, je fais mon devoir en qualité de souverain, j'exige que, de leur côté, les états fassent le leur. »

C'est ainsi que Louis XIV signifiât ses volontés au parlement de Paris; c'est sur ce ton que les souverains, soi-disant constitutionnels de Bavière, de Wurtemberg, d'Angleterre et d'autres pays, parleront bientôt aux chambres législatives, pour peu qu'on les laisse faire.

*Nouvelles d'Espagne.*

Les carlistes, pour se consoler de l'affaire de Lerin, où Cordova et Lopez ont fait éprouver un si rude échec à Zumalacarre, répandent le bruit que le 12, les christinos ont été battus à Estella.

Cette nouvelle a grand besoin de confirmation; mais ce qui est positif, c'est que la Rioja et tous les villages de la plaine de Navarre, viennent de se soulever en faveur de la reine.

Des officiers ont été envoyés pour seconder cet élan, qui promet de devenir fatal aux factieux, et on croit que Mina se rendra en personne dans cette partie importante de son commandement.

— On écrit de Toulon, le 15 novembre 1834.

Le ministre de la marine vient de prescrire une levée d'officiers de marine dans le 5<sup>e</sup> arrondissement maritime, dont Toulon est le chef lieu. Tout porte à croire que cette levée doit servir à l'armement des vaisseaux le *Montebello* de 120 bouches à feu et le *Scipion* de 74.

Ainsi, tomberont les bruits de désarmement qui ont couru jusqu'aujourd'hui. On croit toujours que les affaires d'Orient motivent toutes ces mesures de précaution.

— On écrit de Bougie (Afrique) :

Cette place est en butte aux attaques incessantes des Kabiles qui la harcèlent continuellement. Le soldat harrassé de fatigues par le service pénible auquel il se trouve assujéti,

se plaint sans cesse de l'insuffisance de la nourriture et de sa mauvaise qualité. Dans les combats qui ont été livrés le 9 et le 10 de ce mois, les militaires en rentrant dans la place, s'attendaient à quelque distribution extraordinaire de vin, mais il n'en a pas été ainsi, et le soldat en murmure. Il voit avec peine que les marins qui sont sur les bâtimens en station devant Bougie, sont infiniment mieux traités qu'eux, puisqu'ils reçoivent du vin tous les jours et que leur nourriture est beaucoup plus abondante et de qualité bien supérieure, quoiqu'il n'ait qu'un jour de repos sur trois et qu'il se trouve continuellement en face de l'ennemi. Dans cet état de faiblesse numérique où on laisse nos militaires et accablés de fatigues comme ils le sont, si une épidémie venait à les attaquer, ce serait fait de cette garnison.

NOUVELLES.

La place de sous-secrétaire-d'état de la guerre a été offerte par le roi au général Bernard, sous le maréchal Mortier. Malgré la très-vive instance du roi pour que son aide-de-camp lui donnât cette nouvelle preuve de dévouement, le général Bernard a refusé, et on ne le blâmera pas.

(National.)

— On désigne le général Aymar comme devant occuper, sous M. le duc de Trévise, le poste refusé par le général Bernard. L'exécuteur des répressions impitoyables manquerait, sans cela, à un ministère qui compte déjà MM. Guizot et Persil.

(Idem.)

— Les démissions simultanées de MM. Teste et Passy ont été données à la suite d'une explication fort vive entre ce dernier et S. M. Louis-Philippe, au sujet de son intervention extra-constitutionnelle dans les affaires. Le roi a refusé formellement de renoncer à la présidence effective du conseil.

(Idem.)

— Dans toutes les intrigues ministérielles qui ont eu lieu depuis plus de quinze jours, le nom du maréchal Soult a été rarement prononcé; cependant nous voyons, par un journal de Toulouse, que des communications promptes et fréquentes ont existé entre Louis-Philippe et son ancien ministre. Voici en effet ce que nous lisons dans la *France méridionale* :

« On écrit de Castres, le 10 novembre 1834 :

« Un courrier de cabinet, parti de Paris le 30 octobre, passa par notre ville le samedi, 1<sup>er</sup> novembre, à huit heures du soir, avec des dépêches pour M. le maréchal Soult. Le dimanche 2, il se remit en route avec une réponse, suivi de l'aide-de-camp de l'ancien ministre. Hier 9, à onze heures du soir, une estafette est encore passée ici avec des dépêches pour le maréchal. »

— Un mot bien grave, s'il est vrai, et plus grave encore s'il ne l'est pas, a été prononcé par M. Thiers. L'ex-ministre, tout prêt à le redevenir, passe pour avoir dit au roi : « que la chambre était à lui, qu'il lui répondait de la chambre. » La naïve impudeur de ce mot, qui rappelle à la France les tristes temps de Walpole, et ce règne avoué d'immoralité politique que M. Thiers brûle d'importer en France, révèle seule son système. Mais c'est trop se hâter, selon nous, de proclamer ainsi la docilité d'une chambre que l'on ignore encore, et nous doutons que M. Thiers ait déjà pu dresser le tarif des consciences de tous ces députés nouveaux qui n'ont encore siégé que quinze jours.

(Constitutionnel.)

— Un fait digne de remarque, c'est qu'aucune communication officielle de la nomination du dernier ministère n'a été faite au foreign-office (ministère des affaires étrangères) à Londres; les journaux seuls ont donné la nouvelle, et le gouvernement ne l'a apprise que par cette voie ou par celle de son ambassade. Ne pourrait-on pas en conclure que tout ceci n'a été qu'une comédie concertée par les habiles du cabinet, soit disant déchu, pour user et compromettre certains noms qui les embarrassaient, et se poser en face de la France comme indispensables?

(Constitutionnel.)

— Des lettres de Londres, écrites dans la soirée d'avant-hier, expriment l'opinion que Wellington n'aurait été appelé par le roi que comme homme d'état d'expérience et ami confidentiel, et non pour être placé à la tête du cabinet. On nommait sir H. Peel et sir C. M. Sutton pour la place de premier ministre. On parlait aussi d'un ministère de coalition entre quelques membres de l'ancien cabinet et des torries d'opinion libérale, mais on croyait cette combinaison impraticable.

(Messenger.)

— D'autres lettres assurent au contraire que lord Wellington est bien réellement chargé par le roi de composer le cabinet; on dit qu'il réussira, mais qu'il ne réussira pas également à former une chambre des communes qui puisse marcher avec le cabinet; alors on aura lord Wellington et l'armée d'un côté, le peuple et le parlement de l'autre.

Si lord Wellington, au contraire, ne parvient pas à composer son cabinet, il faudrait arriver à lord Durham, et l'épreuve contre-révolutionnaire qu'on aurait tentée, ne ferait qu'accélérer le mouvement.

Nous avons vu une lettre où il est dit que le roi d'Angleterre a congédié lord Melbourne avec un manque de courtoisie dont on n'avait pas eu d'exemple jusqu'ici.

(Idem.)

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

COUR DE CASSATION.

CHAMBRE DES REQUÊTES.

(Président, M. Zangiacomi.)

Audience du 18 novembre.

Pourvoi de M<sup>me</sup> la baronne de Feuchères contre le duc d'Aumale.

Le prince de Condé, par son testament, a donné à M<sup>me</sup> la baronne de Feuchères son château d'Ecouen, à la charge de fonder un établissement de bienfaisance en faveur des enfans, petits-enfans ou descendans des officiers ou soldats de l'ancienne armée de Condé et de la Vendée. Le testateur a affecté au service des dépenses de cet établissement une somme de 100,000 qui devait être payée annuellement et à perpétuité par le duc d'Aumale, légataire universel du prince.

M<sup>me</sup> de Feuchères demanda la délivrance du legs du château

d'Ecouen et le paiement des 100,000 f. ou au moins le dépôt de cette somme à la caisse des consignations.

Le tribunal de première instance de la Seine considérant que l'établissement dont il s'agit ne pouvait être fondé qu'avec l'autorisation du gouvernement, ordonna qu'il serait sursis à statuer sur la demande en délivrance du legs, jusqu'à ce que M<sup>me</sup> de Feuchères eut obtenu une ordonnance royale qui autorisât la fondation.

M<sup>me</sup> de Feuchères interjeta appel de ce jugement, et la veille du jour où la cour royale de Paris devait statuer, une ordonnance du roi rendue au conseil d'état décida qu'il n'y avait pas lieu d'autoriser l'institution en question.

La cour royale affirma le jugement de première instance et déclara que la fondation n'étant pas autorisée, il n'y avait pas lieu d'ordonner la délivrance du legs.

M<sup>me</sup> de Feuchères s'est pourvue en cassation et sa cause a été appelée aujourd'hui à la chambre des requêtes. Après le rapport fait par M. le conseiller Joubert, M<sup>e</sup> Crémieux, avocat, a développé les moyens à l'appui du pourvoi, il a soutenu que la cour royale avait commis un excès de pouvoir en jugeant la cause au fond, qu'elle avait en évoquant violé l'art. 473 du code de procédure civile et la règle des deux degrés de juridiction.

M. Tarbé, avocat-général a conclu au rejet du pourvoi. La cour, après une heure de délibération a rendu l'arrêt suivant :

Considérant que la dame de Feuchères a conclu devant les premiers juges à la délivrance du château d'Ecouen destiné à une fondation qui ne pouvait avoir lieu sans une autorisation royale : que sur cette demande le tribunal de première instance a ordonné un sursis ;

Que sur l'appel, en présence des mêmes conclusions, la cour a rejeté la demande sur le motif qu'une ordonnance royale avait refusé l'autorisation sollicitée, qu'ainsi la demande a subi les deux degrés de juridiction ; — sur le moyen tiré de la violation de l'art. 473 du code de procédure ;

Considérant que la cour royale a pu et du mettre au néant ce jugement de première instance, en ce qu'il avait prononcé un sursis que l'intervention de l'ordonnance royale rendait inutile, qu'en le faisant la cour s'est conformée à l'art. 473 du code de procédure ;

Considérant au surplus que l'arrêt attaqué ne s'oppose pas à ce que l'administration modifie plus tard l'ordonnance qui a refusé l'autorisation demandée.

La cour rejette le pourvoi et condamne la baronne de Feuchères à l'amende et aux dépens.

EXTÉRIEUR.

ITALIE. — Venise, 4 novembre. — Un correspondant de Vienne communique un document très-curieux ; c'est le tableau de toutes les chartes allemandes de ces derniers temps.

Il y a d'abord pour l'Allemagne en général deux grandes confédérations, décrétées, l'une le 12 juillet 1806, l'autre le 8 juin 1815.

Ensuite viennent les constitutions des divers états ; en Prusse, le décret du 22 mai 1815 et l'institution d'états provinciaux pour les différentes parties du royaume, en 1823 et 1824 par huit édits distincts.

Le royaume éteint de Westphalie eut sa constitution du 16 novembre 1807 qui est tombée avec lui.

La Bavière a eu sa constitution non exécutée du 10 mai 1808 ; elle a aujourd'hui, celle du 25 mai 1818 qui subsiste.

Le Hanovre en a eu une première en décembre 1814, qui n'a pas duré ; c'est celle du 7 décembre 1819 qui est en vigueur.

Le Wurtemberg a eu trois constitutions, deux en 1815 et en 1817, qui n'ont même pas eu d'exécution, et une du 25 septembre 1819, que l'on suit aujourd'hui.

Bade obéit à la constitution du 22 août 1818.

Le grand-duché de Bade, formé par Napoléon, avait eu deux décrets organiques en 1808 et en 1809 ; ils sont tombés avec cette principauté.

Beaucoup de petits états ont eu plusieurs constitutions : Saxe-Weimar en a eu deux, en 1809 et en 1816 ; Saxe-Cobourg deux, en 1816 et en 1821 ; Saxe-Meiningen deux, en 1824 et en 1829. Celle-ci est commune avec celle de Saxe-Hildburghausen, qui en avait déjà eu une en 1821.

La ville de Francfort a eu en 1810, 1811 et 1812, trois constitutions, toutes abrogées.

Waldeck en a eu trois, deux en 1814, et une en 1816, qui subsiste.

Nassau est régi par une constitution du 7 septembre 1814. La Hesse électorale a eu en 1815 une constitution qui n'a pas été exécutée ; un décret organique y est en vigueur.

Dans la Hesse grand-ducale, on avait d'abord fait une constitution du 18 mars 1820 qui a été remplacée par une autre du 17 décembre suivant. (Gazzetta di Venezia.)

VARIÉTÉS.

ŒUVRES DE ST. VINCENT DE LERINS

ET DE ST. EUCHER DE LYON ;

Traduction nouvelle, avec le texte en regard, notes et préface, par J.-F. GRÉGOIRE et F.-Z. COLLOMBET (1).

Nous ne sommes plus au temps où l'on faisait des batailles et des sièges avec les fantaisies du cabinet. La valeur sociale de l'histoire s'est trop bien révélée pour qu'il soit désormais permis de la traiter avec cette ignorance et dédaigneuse fatuité. Aussi, le germe des graves et sérieuses études s'est-il développé malgré les fébriles agitations qui secouent notre existence : les ruines ont beau s'accumuler autour de nous, la science y pousse courageusement ses puissantes racines, et si chaque jour est marqué par une crise nouvelle, il apporte son tribut de travaux consciencieux et patients dont s'emparera tôt ou tard le précheur encyclopédiste qui dort en attendant le monde prêt à l'entendre.

Heureuses les intelligences qui peuvent concourir à l'achèvement de ce bel édifice ! Heureuses de se dérober aux agonies déchirantes du siècle, et de n'avoir de comptes à régler qu'avec la poussière des générations éteintes ! Mieux vaut l'atmosphère glacée des tombeaux que les convulsions des mourans. Si vifs que soient les souvenirs, ils ne s'incarnent pas à la vie comme les calamités présentes ; pour eux tout est consommé, l'émotion ne s'alimente

plus de l'éternel appât de l'espoir, et l'on sait d'avance où sera la limite de la destruction et de la mort.

Mais à tous n'est pas donné le calme nécessaire à cette mission. Il est des âmes impressionnables et chaudes fatalement ouvertes à toutes les électricités dont l'univers est chargé ; elles s'assoieraient dévouées au milieu des cercueils, qu'une force inconnue les entraînerait dans le tourbillon des faits actuels. Qu'elles s'y lancent donc ! La tourmente y est belle, et les naufrages nombreux. Qu'elles s'usent aux rayons du soleil dévorant qui dessèche nos illusions et nos croyances. Il faut leur noble sacrifice à la marche des âges, tous ont eu leur sceau de douleur : ce n'est pas à nous qu'il sera permis de voir l'humanité cheminer, sans broyer sous ses pas de précieuses et chères individualités.

A vous, hommes de travail et de sang froid, le soin de relever derrière elle ses titres de grandeur et de durée ; les débris sont confus, vous les fouillerez. Les témoignages éparpillés, vous les rassemblez. Vous soufflez sur ces froids ossuaires, et leurs cendres auront pour vous de jaillissantes paroles, et tandis que les ardeurs de la polémique nous brûleront, impassibles régénérateurs des temps écoulés, vous évoquez pour l'enseignement de l'avenir des ombres jusqu'à vous muettes et délaissées. Votre carrière est large, et vos succès dignes d'envie. Il ne s'y mêle ni mécompte ni larmes.

Aussi, les plus nobles génies ont-ils couronné de ces gloires leurs têtes foudroyées par les orages hardiment affrontés. C'est pas les études historiques que le chantre du siècle a dit adieu au monde, comme si, après tant de révolutions épousées, il eût voulu se recueillir quelque temps parmi les morts, avant de s'y coucher lui-même. Sur ses traces il se fait dans les entrailles de l'univers savant une croisade obscure et féconde de monuments authentiques et de chartes oubliées. Il n'est si mince document qui ne soit mis en lumière et commenté ; l'antiquité est jetée au cribre, et pour lui arracher ses mystères, l'analyse triomphe des plus redoutables difficultés.

A Lyon, deux jeunes littérateurs se sont dévoués à cette œuvre. Ils se sont enfermés bravement dans les écrits des pères de l'église, et déjà plusieurs monographies importantes ont été traduites et publiées par leurs soins. Aujourd'hui ils nous donnent le communitoire de St. Vincent de Lerins et les deux lettres de St. Eucher de Lyon, l'une sur la solitude, l'autre sur le mépris du monde. La version de ces trois opuscules est accompagnée de notes étendues et souvent très-nécessaires à la parfaite intelligence de l'auteur. Ce n'est pas d'hier que ces choses sont écrites et les idées qu'elles touchent sont pour la plupart si loin de nous, que l'infirmité des entendemens vulgaires a besoin des explications de la science et des rapprochemens de la philologie.

Le communitoire est un pamphlet catholique tracé d'une main ferme par un homme que la foi religieuse avait fortifié jusqu'à la raideur. Vincent, gaulois d'origine, ou plutôt romain, puisque notre Gaule n'était alors qu'une annexe de la grande métropole, se retira vers le milieu du cinquième siècle dans le monastère de Lerins ; il avait soif de repos, fatigué qu'il était des tempêtes au milieu desquelles sa jeunesse avait fini. Cependant il ne le trouva pas sous les ombrages solitaires de sa nouvelle demeure. Vainement les âmes ardentes demandant la paix au calme imposé d'une vie monotone. La règle est impuissante à dompter les incurables inquiétudes de l'esprit. Elles s'irritent de la tranquillité, elles s'exaltent en dépit du silence et des consolantes harmonies de la nature : le cœur bat toujours sous le froc, le cerveau bouillonne sous la tonsure, et la lave s'épanche aussi bien à travers les grilles du cloître, que dans les agitations et les drames passionnés du monde.

Cette rude destinée des natures privilégiées, qui les pousse irrésistiblement à l'action, qui les fait éclater en reproches et en polémiques, est un bienfait social. Dieu les choisit comme ses athlètes, il les baptise de son souffle et les envoie lutter avec les sophistes et les oppresseurs. Vincent le catholique, témoin des ravages que les hérésies faisaient dans le sein de l'église naissante, laissa déborder l'indignation et la douleur qui le rongeaient au fond de sa cellule. Le communitoire est une œuvre d'âme autant que d'érudition. L'attaque y va quelquefois jusqu'à l'invective, la logique jusqu'à l'injustice ; on sent la passion et la foi sous la forme classique et empressée du siècle. Mais il est curieux d'étudier l'appréciation sévère de chaque erreur : de voir avec quelle ferveur craintive l'orthodoxie invoque déjà les précédents d'une autorité au berceau, pour s'en faire un rempart contre les novateurs. Plus d'une page est irrévérencieuse à la liberté humaine. L'orthodoxie la savait impérissable. Mais au milieu de l'effroyable dissolution sociale qui préparait la chute de l'empire et l'avènement du moyen-âge, elle avait plus souci d'ordre et d'obéissance, que de respect pour les manifestations individuelles. Le communitoire est un monument original et précieux. Mis à la portée de tous par le travail de MM. Grégoire et Collobet, il prendra place parmi les documents les plus saillans de l'histoire philosophique.

Les lettres de Saint-Eucher nous ont paru d'un caractère moins tranché. Il y a dans l'éloge de la solitude une couleur prétentieuse qui nuit un peu à la gravité du sujet. La pensée n'est point empreinte du dogmatisme impitoyable de Vincent. Elle a ses mollesse et ses afféteries. On est plus tenté d'admirer la grâce du langage que de profiter des leçons de vertu. D'ailleurs, il le faut avouer : l'éloge d'une vie exceptionnelle et faussée n'est pas un cadre large et brillant. La vérité ne peut moins faire que d'y étouffer souvent. Nous en dirons autant du traité sur le mépris du monde. Les traducteurs nous apprennent que ce traité fut adressé à un jeune homme qu'il persuada au point de le laisser continuer paisiblement l'existence dissipée à laquelle le saint évêque le voulait arracher. Nous en avons été médiocrement surpris. La rhétorique y joue un trop grand rôle. Le cœur décide mieux que les périodes.

Nous n'accorderons donc pas à beaucoup près aux Lettres d'Eucher l'importance du communitoire. Elles ont néanmoins l'intérêt puissant d'une page de ce temps si mal connu. MM. Grégoire et Collobet nous annoncent Sidoine Apollinaire ; cette traduction aura un tout autre mérite. Mérite de difficulté ; car le prélat, grand seigneur, affectionnait si fort les délicatesses maniérées du style que sa pensée s'y perdait quelquefois, mérite historique ; les écrits de Sidoine peuvent être considérés comme la plus saisissante peinture de cette époque.

Que les traducteurs reçoivent donc les encouragemens de la reconnaissance publique ; ils en sont dignes par leur patience et leur zèle. La certitude d'être utiles, les soutiendra au milieu des dégoûts dont ces travaux de conscience abondent. Leur fidélité nous a paru parfaite. Peut-être leur demanderions-nous un peu plus de nerf et d'élégance. Le traducteur pour être copiste, ne doit pas complètement effacer le coloris. La place pour lui est étroite : avec du talent, il trouve encore où laisser le sceau de son originalité.

Jules F.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(11) Demain samedi, à huit heures du matin, sur la place Louis XVI, aux broteaux de la Guillotière, il sera procédé à la vente au comptant, d'objets mobiliers saisis, consistant

en tables, horloge, tabourets, buffet, égouttoir, potager, bouteilles, verres, vaisselle, miroir, quinquet, chaudelières, garde-paille, matelas, draps de lit, armoire, etc. etc.

(10) Demain vingt-deux novembre, neuf heures du matin, sur la place du marché de la Croix-Rousse, dite St-Denis, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en placard, bureau, comptoir, glace, tables, pétrière, chapeaux en feutre et soie, linges, etc. etc.

VENTE AUX ENCHÈRES,

APRÈS FAILLITE,

D'un beau cheval provenant de l'actif du sieur Sébastien Michel dit Lesprit.

Le samedi vingt-deux novembre mil huit cent trente-quatre, à une heure du soir, il sera procédé, au marché aux chevaux en cette ville, place Louis XVIII, et par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères et au comptant d'un beau cheval de trait, de l'âge de trois ans, dépendant de l'actif de la faillite du sieur Sébastien Michel dit Lesprit, ci-devant relayeur en la commune de Vaise, faubourg de Lyon.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de l'adjudication.

Cette vente aura lieu à la requête de l'agent de la faillite et en vertu de l'ordonnance rendue par M. le juge-commissaire, laquelle a été dûment enregistrée.

(8) VENTE AUX ENCHÈRES,

APRÈS DÉCÈS,

Place du Port-du-Temple, n° 42, bureau des commissaires-priseurs.

Le mardi neuf décembre mil huit cent trente-quatre, à onze heures du matin, dans le bureau sus-indiqué, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé à la vente aux enchères de deux montres à boîte d'or, deux chaînes, deux clés, un cachet, une épingle, deux bagues et une tabatière aussi en or, le tout dépendant de la succession de M. Jean Delassale, ancien huissier, décédé rentier à Lyon.

Cette vente aura lieu à la requête de ses héritiers, et en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon.

(14513) MINISTÈRE DE LA GUERRE.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

Adjudication de fournitures de blé-froment, à livrer dans les magasins des vivres de diverses places de la 7<sup>me</sup> division militaire.

Le public est prévenu que le 4 décembre 1834, de midi à une heure, il se ra procédé, dans les salles des mairies ci-après désignées, par voies de soumission cachetées, à l'adjudication des fournitures de blé-froment, suivantes, savoir :

7<sup>me</sup> division militaire.

Départemens.	à livrer au magasin	de Lyon,	12,000 quint.	métriques
Rhône.	idem	de Bourg,	600	idem.
Ain.	idem	de Grenoble,	6,000	idem.
Isère.	idem	de Vienne,	1,200	idem.
Hautes-Alpes.	idem	de Briançon,	1,800	idem.
idem	idem	d'Embrun,	600	idem.
Drôme.	idem	de Valence,	1,500	idem.
idem.	idem	de Montélimar,	600	idem.
Loire.	idem	de Romans,	600	idem.
		de Montbrison,	2,400	idem.

Les personnes qui voudront y concourir, pourront prendre connaissance du cahier des charges, dans les bureaux de MM. les sous-intendans de Lyon, Grenoble, Bourg, Briançon, Gap, Valence et Montbrison ; elles devront, pour Lyon, déposer soit dans les bureaux de M. le baron Lajard, intendant militaire, rue de la Liberté, n° 7 ; soit chez M. Worms de Romilly, sous-intendant militaire adjoint, rue de la Liberté, n° 13, onze jours au moins avant le 4 décembre, une soumission préparatoire, contenant l'indication de leurs noms, prénoms, domicile, qualités, et accompagnée d'une attestation de solvabilité délivrée par le président du tribunal de commerce, dans le ressort duquel se trouvera la résidence du soumissionnaire, s'il est négociant, et du Sous-préfet dans l'arrondissement duquel il résidera, s'il est seulement propriétaire.

Dès le 30 novembre, il sera informé si la commission l'admet à présenter une soumission définitive. Cette soumission définitive sera apportée au président de la commission, à l'ouverture de la séance publique qui aura lieu le jeudi 4 décembre ; elle sera écrite sur papier timbré, conforme au modèle, faisant suite au cahier des charges ; elle indiquera l'origine et la nature des blés que le soumissionnaire se propose de livrer, en stipulant l'engagement de fournir la quantité de blé faisant l'objet de l'adjudication, à un prix fixe et unique, par quintal métrique, pour chaque place de livraison ; de se conformer aux différentes clauses et conditions du cahier des charges ; enfin elle sera mise sous enveloppe, cachetée avec soin, et portera pour souscription : Soumission pour la fourniture de quintaux métriques de Froment, dans la place de Lyon, le 9 novembre 1834.

Le sous-intendant militaire adjoint, chargé du service des subsistances, E. WORMS DE ROMILLY.



Spectacles du 21 novembre.

GRAND-THÉÂTRE.

Les Etourdis, comédie. — Le Barbier de Séville, opéra.

GYMNASE LYONNAIS.

La Cheminée, vaud. — La Vénitienne, drame. — Prospect et Vincent, vaud.

P.-E. PRUDHON, Rédacteur, l'un des Gérans.

(1) A Lyon, chez Rusand.